

# Soutien aux Librairies indépendantes

## REGION HAUTS-DE-FRANCE

Les dossiers sont à déposer avant le 16 avril 2026.

### Présentation du dispositif

Le dispositif vise à :

- préserver un réseau de librairies indépendantes contribuant à la bibliodiversité,
- accompagner le développement et la modernisation des librairies, afin de lutter contre l'uniformisation des centres-villes,
- encourager une offre culturelle de qualité, participant au dynamisme culturel des territoires et à l'élargissement du lectorat,
- soutenir la transition écologique des librairies indépendantes.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux librairies indépendantes implantées en Hauts-de-France, répondant aux critères des micro, petites et moyennes entreprises, non franchisées, dont l'activité principale est la vente de livres neufs.

##### — Critères d'éligibilité

Elles doivent répondre aux critères suivants :

- avoir un capital détenu de manière continue à hauteur d'au moins 50% par des personnes physiques, ou par une société respectant cette même condition, conforme à la définition d'une PME,
- l'activité principale la vente au détail de livres neufs est exercée dans un maximum de 3 points de vente,
- réaliser au moins 30% de leur CA total grâce à la vente de livres neufs et disposer d'un stock comprenant au minimum 1 500 références,
- ne pas avoir dépassé le plafond légal autorisé en matière d'aides de minimis,
- être dirigées par un gérant disposant d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle significative (au moins une année complète) en lien direct avec la librairie, ou avoir recruté un libraire expérimenté justifiant d'au moins 2 ans d'expérience.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention représentant au maximum 50% du coût total hors taxes du projet.

Les plafonds de soutien sont les suivants :

- programme d'animations culturelles : aide forfaitaire plafonnée à 5 000 €,
- travaux et mobilier : aide forfaitaire plafonnée à 20 000 €,
- développement du stock : aide forfaitaire plafonnée à 9 000 €,
- matériel informatique lié à un recrutement : aide forfaitaire plafonnée à 5 000 €.

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les dossiers sont à déposer sur [la plateforme dédiée](#) avant le 16 avril 2026.

## Organisme

### REGION HAUTS-DE-FRANCE

- 151 Avenue du président Hoover  
59555 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 74 27 00 00  
Télécopie : 03 74 27 00 05

## Déposer son dossier

- <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=LIED26>